

HCERES

RÉUNION DE LANCEMENT VAGUE C 2022/2023

VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021

10h-13h

Sites Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne Franche-Comté et l'Outre-Mer (format hybride)

14h-17h

Sites Centre Val de Loire, Aix-Marseille, Côte d'Azur, Corse

PROGRAMME

SITES ALSACE, LORRAINE, CHAMPAGNE-ARDENNE, BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET L'OUTRE-MER (FORMAT HYBRIDE)

10h00-10h15: Introduction (Thierry Coulhon)

10h15-11h10 : Évaluation des établissements (Pierre Glaudes)

11h10-12h05 : Évaluation des formations (Lynne Franjié)

12h05-13h00 : Évaluation de la recherche (Eric Saint-Aman)

➤ 12h00-13h00 (amphi. 120) : Réunion d'échanges avec les écoles d'art (Lynne Franjié et Pierre Glaudes)



PROGRAMME

SITES CENTRE VAL DE LOIRE, AIX-MARSEILLE, CÔTE D'AZUR, CORSE

14h00-14h15: Introduction (Thierry Coulhon)

14h15-15h10 : Évaluation des établissements (Pierre Glaudes)

15h10-16h05 : Évaluation des formations (Lynne Franjié)

16h05-17h00 : Évaluation de la recherche (Eric Saint-Aman)

➤ 16h00-17h00 (amphi. 120) : Réunion d'échanges avec les écoles d'art (Lynne Franjié et Pierre Glaudes)



INTERVENANTS



THIERRY COULHON

Président du Hcéres



PIERRE GLAUDES
directeur du DEE



LYNNE FRANJIÉ
directrice du DEF



ÉRIC SAINT-AMAN directeur du DER





INTRODUCTION

THIERRY COULHON, PRÉSIDENT DU HCÉRES





ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

PIERRE GLAUDES, DIRECTEUR DU DEE



ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

1 – PÉRIMÈTRE GLOBAL DE LA VAGUE C ET CALENDRIER



LA VAGUE C-2022

Les établissements des régions Grand Est, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val-de-Loire, Corse ainsi que la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

Sont ainsi évalués durant cette vague :

- ✓ au moins 1 coordination territoriale (sous forme de Comue)
- ✓ 15 universités dont 1 EPE
- ✓ 32 autres établissements (écoles d'ingénieurs, EESPIG, écoles d'art, écoles d'architecture, autres établissements (BNU, ABES)



CALENDRIER

- 4 novembre 2021 : Publication des documents de la vague C
- 5 novembre 2021 : Réunion de lancement à Paris
- Mi-novembre mi-décembre 2021 : Rencontres stratégiques (visio)
- Premier trimestre 2022 : Rencontres opérationnelles (visio)
- 15 juin 2022 : dépôt du dossier d'autoévaluation des établissements et des CT
- octobre 2022 à mai 2023 : visites des établissements et des CT (précision des dates communiquées lors des rencontres stratégiques)



ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

2 - RÉFÉRENTIELS DES ÉTABLISSEMENTS ET DES CT



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

- Un référentiel commun et modulable pour prendre en compte les spécificités des établissements
 - ✓ Université, école d'ingénieurs, établissement public expérimental, EESPIG, école d'art et de design, école d'architecture.
- Une organisation en 3 domaines et 17 références
 - ✓ Le pilotage stratégique et opérationnel (8 réf., 51 critères).
 - ✓ La politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société (4 réf., 38 critères).
 - ✓ La politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus (5 réf., 51 critères).



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

- Un référentiel mettant l'accent sur l'autonomie et la responsabilité des établissements à travers les dimensions suivantes :
 - ✓ Le positionnement, la stratégie, l'organisation, la gouvernance, le pilotage, les moyens et résultats.
- Une évaluation externe focalisée sur la cohérence et l'efficacité de l'action de l'établissement:
 - ✓ L'action dans les différents domaines d'activité est-elle cohérente avec l'ambition de l'établissement ?
 - ✓ L'établissement obtient-il des résultats et fait-il la démonstration de l'efficacité de son action relativement à ses objectifs stratégiques ?



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

Des évolutions des références et des critères

- ✓ Une explicitation et une simplification de la rédaction des références et des critères.
- ✓ Des critères formulés chacun comme un attendu du rapport d'autoévaluation.
- ✓ Une actualisation des différentes politiques ayant pris de l'importance dans l'ESRI : science ouverte, déontologie et intégrité scientifique, responsabilité sociétale et développement durable, innovation, impact socio-économique, inscription de la science dans la société, etc.

Un travail de concertation :

- ✓ Interne : référentiel construit avec un regard croisé des 3 départements (DEE, DER, DEF) sur les 3 domaines.
- ✓ Externe : présentations du référentiel et échanges avec les réseaux de vice-présidents (recherche, formation, science et société), les conférences d'établissements (CPU, CDEFI, UDICE).



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES COORDINATIONS TERRITORIALES

- Un référentiel commun et modulable pour prendre en compte les spécificités des coordinations territoriales
 - ✓ En fonction des typologies d'organisation : Comue, Comue expérimentale, convention de coordination avec ou sans chef de file.
 - ✓ En fonction des activités qu'elles portent : un domaine 2 générique qui peut se décliner pour chacune des activités en fonction des choix faits par la coordination (recherche, formation, vie étudiante, etc.).
- Une organisation en 2 domaines et 6 références
 - ✓ Le pilotage stratégique et opérationnel (5 réf., 13 critères).
 - ✓ Le pilotage des activités (1 réf., 6 critères).
- Des évolutions des références
 - ✓ Une explicitation et une simplification de la rédaction des références et des critères.



ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

3 – PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE INTÉGRÉE



PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

Évaluation mettant l'accent sur l'autonomie et la responsabilité

Évaluation respectueuse des grands choix des établissements

Évaluation centrée sur la stratégie institutionnelle, les moyens mobilisés et les résultats obtenus

Exigence forte sur la qualité de l'autoévaluation



L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

- Une phase d'évaluation à « grain fin », aboutissant à la production de rapports d'évaluation externe des entités de recherche et des formations de l'établissement.
- Une phase dite de consolidation: phase d'évaluation et de synthèse à niveau intermédiaire aboutissant aux rapports d'évaluation des trois cycles de formation et à une synthèse de l'évaluation des entités de recherche de l'établissement.
- Une phase finale de production d'un rapport d'évaluation institutionnelle, enrichie des apports des productions précédentes. Cette évaluation confronte les objectifs stratégiques poursuivis par l'établissement dans ses différentes missions et ses compétences, ainsi que sa capacité à en suivre le déploiement, avec les résultats constatés au travers des évaluations réalisées à des grains plus fins.



L'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

- Un comité de 6 à 12 membres selon les établissements (taille, nature des missions, etc.)
- Experts issus de la communauté de l'ESR pour la majeure partie
- Avec une expérience de la gouvernance et du pilotage institutionnel (pour une partie significative d'entre eux)
- Principes de neutralité et de prévention des conflits/liens d'intérêts
- Invitation des établissements à faire des propositions de profils ou d'experts (appel à propositions d'ici à janvier 2022)
- Le comité est responsable du contenu du rapport final signé par son/sa président/e et contresigné par le Président du Hcéres.



LES INTERACTIONS ENTRE LE HCÉRES ET L'ÉTABLISSEMENT

- Les rencontres amont Hcéres-établissement pour préparer l'autoévaluation
 - ✓ Rencontre stratégique de l'établissement en vue de l'évaluation
 - ✓ Rencontre opérationnelle avec l'équipe projet Hcéres (CS et CP) affectée au suivi de l'évaluation
- La composition du comité
 - ✓ Prise en compte des propositions de l'établissement
 - ✓ Consultation de l'établissement pour la détection des conflits/liens d'intérêt



LES INTERACTIONS ENTRE LE HCÉRES ET L'ÉTABLISSEMENT

- L'élaboration du planning de la visite
 - ✓ De l'ordre de 20-60 entretiens avec des interlocuteurs externes et internes
 - ✓ Une concertation avec l'établissement et des possibilités de propositions
 - ✓ Une validation finale sous la responsabilité du comité
- Visite

Aucune restitution devant l'établissement

- La phase contradictoire avant publication du rapport
 - ✓ Des premières observations (sur rapport provisoire) soumises au comité
 - ✓ Une réponse de l'établissement publiée à la suite du rapport définitif



ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

4 – COMPOSITION DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION (DAE)



COMPOSITION DU DOSSIER ÉTABLISSEMENT

- Le dossier d'autoévaluation (DAE) est composé du rapport d'autoévaluation (maximum 60 pages) et de ses annexes, ainsi que du document de présentation des axes stratégiques de l'université pour le contrat à venir.
- Le rapport d'autoévaluation doit comporter une réponse individualisée à chaque référence du référentiel (cf. trame de l'autoévaluation des établissements), qui prenne en compte les divers critères relevant de la référence.



COMPOSITION DU DOSSIER ÉTABLISSEMENT

Parmi les annexes identifiées clairement et numérotées, les documents suivants sont demandés :

- ✓ Document écosystème recherche des établissements (trame disponible en téléchargement sur le site web du Hcéres)
- ✓ Organigramme
- ✓ Documents financiers
- ✓ Plans pluriannuels d'investissement
- ✓ Contrat d'établissement et état d'avancement des indicateurs
- ✓ 4 derniers bilans sociaux annuels
- ✓ Le cas échéant, projet et rapport annuel de performance d'établissement (Papet, Rapet)
- ✓ Le cas échéant, le dossier projet I-Site/Idex, et, éventuellement, le dossier d'évaluation à 4 ans
- ✓ Le cas échéant, autres rapports d'évaluations externes



COMPOSITION DU DOSSIER COORDINATION TERRITORIALE

- Le dossier d'autoévaluation (DAE) est composé du :
 - ✓ Rapport d'autoévaluation (maximum 60 pages) qui doit comporter une réponse individualisée à chaque référence du référentiel et de ses annexes,
 - ✓ Document de présentation des axes stratégiques de la coordination territoriale pour le contrat à venir.
- Le rapport d'autoévaluation doit comporter une réponse individualisée à chaque référence du référentiel, qui prenne en compte les divers critères relevant de la référence.



COMPOSITION DU DOSSIER COORDINATION TERRITORIALE

Parmi les annexes identifiées clairement et numérotées, les documents suivants sont demandés :

- ✓ Texte du contrat de site en cours et état d'avancement des indicateurs du contrat
- ✓ Le cas échéant, le dossier projet I-Site/Idex et, éventuellement, le dossier d'évaluation à 4 ans
- ✓ Organigramme(s) de la coordination territoriale
- ✓ Schéma directeur de la vie étudiante et Schéma directeur du numérique/SI
- ✓ Moyens humains et financiers propres à la coordination territoriale
- ✓ Documents financiers
- ✓ Fiches synthétiques de description des établissements (membres ou associés) de la coordination territoriales non évalués par le Hcéres.



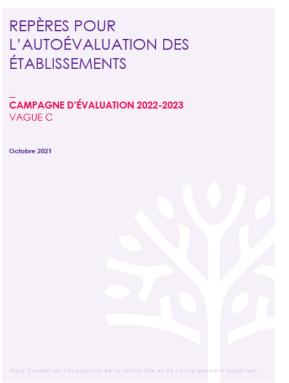
ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

5- FOCUS SUR LES MODULATIONS DE L'AUTOÉVALUATION



LE DOCUMENT MÉTHODOLOGIQUE « REPÈRES POUR L'AUTOÉVALUATION »





Trois chapitres principaux:

- Le contexte de l'évaluation
- Les principes généraux de l'autoévaluation (bonnes pratiques et attendus)
- Les précisions concernant l'utilisation du référentiel (modulation des critères)

Fichier:

DEE_reperes_autoevaluation_vague C »



PRÉCISIONS CONCERNANT L'UTILISATION DU RÉFÉRENTIEL (MODULATION DES CRITÈRES)

L'objectif visé par l'évaluation institutionnelle est d'être utile et adaptée à l'établissement évalué, en intégrant au mieux ses spécificités et les modulations qu'elles appellent.

- ✓ Certains critères du référentiel peuvent être sans objet car ils ne concernent pas tous les établissements (ceux qui portent sur l'initiative d'excellence ou sur le lien avec le CHU, par exemple).
- ✓ Certains critères, voire certaines références, à la demande de l'établissement et en discussion avec le Hcéres lors des rencontres stratégiques, peuvent faire l'objet d'un focus parce qu'ils ont un intérêt stratégique particulier pour celui-ci.
- ✓ Certains critères spécifiés dans les repères pour l'autoévaluation, peuvent être adaptés aux caractéristiques propres de l'établissement (Universités, Établissement public expérimental, Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, Écoles d'art, Écoles d'architecture).



CONTACTS

ETABLISSEMENTS ET COORDINATIONS TERRITORIALES

Pierre GLAUDES	DIRECTEUR	01.55.55.63.63
Florian MARQUIS	CHEF DE DÉPARTEMENT	01.55.55.60.36
Sophie PATIN	COORDINATRICE	01.55.55.91.20
Virginie SALIBA	COORDINATRICE	01.55.55.64.22

Pour toute question: <u>DIR.ETABLISSEMENT@HCERES.FR</u>





ÉVALUATION DES FORMATIONS

LYNNE FRANJIÉ, DIRECTRICE DU DEF



LA VAGUE C EN CHIFFRES

1603 formations au total dont:

- 11 DEUST
- 331 licences
- 313 licences professionnelles
- 162 bachelors universitaires de technologie
- 592 masters
- 2 diplômes d'IEP
- 56 formations doctorales
- 73 formations de santé
- 54 formations du domaine de la culture
- 9 diplômes d'établissement valant grade de licence ou de master



1. CONSTATS

Constats au fil des dernières vagues concernant l'autoévaluation par les établissements :

- Une pratique de l'auto-évaluation (volontaire ou contrainte) désormais installée dans les établissements et chez les responsables de formation.
- Une autoévaluation des formations qui présente des points perfectibles dans la forme et dans le fond.
- Des indicateurs peu exploités, parfois peu fiables et peu comparables.



1. CONSTATS

Constats au fil des dernières vagues sur l'évaluation par le Hcéres :

- Une adaptation régulière des référentiels d'évaluation aux évolutions des politiques publiques, au fil des réformes.
- Une approche visant à porter un regard sur plusieurs niveaux: établissement, niveau intermédiaire (« champ »), formation.
- Des « grains » d'évaluation ayant entraîné des redondances.
- Des rapports d'évaluation qui ont un rôle de médiation auprès du public.
- Une évaluation des formations (DEF) restée déconnectée de celle de la politique de l'établissement (DEE).



2. CHOIX POLITIQUES

- Inscrire l'évaluation des formations dans une évaluation intégrée des établissements
- Penser une évaluation du lien stratégie-moyens-résultats de l'établissement (politique de formation) et des formations
- Viser trois objectifs fondamentaux de l'évaluation des formations :
 - Aider les formations à améliorer leurs activités et leurs résultats en vue de leur accréditation.
 - Fournir des instruments de pilotage aux établissements qui ont aussi leur propre stratégie, définie en lien avec l'État dans le cadre de leur dialogue contractuel
 - Répondre aux attentes de l'état de disposer, sur les formations françaises, de diagnostics clairs, de données robustes et d'éléments de comparaison maniables et validés collégialement, sur la mise en œuvre des cadres nationaux réglementaires et des politiques publiques.



2. CHOIX OPÉRATIONNELS

- Alléger et simplifier l'évaluation des formations :
 - Réduire le nombre de référentiels : suppression des référentiels champs,
 1^{er} cycle, collège doctoral
 - Réduire le nombre d'interrogations avec l'établissement sur un volet donné
- Apprécier la qualité de chaque formation du 1^{er}, du 2^e et du 3^e cycle d'un établissement
- Apprécier la politique de l'établissement développée dans chaque cycle de formation
- Disposer d'indicateurs « pertinents », certifiés par l'établissement, sur la politique de l'établissement et sur chaque formation.



3. RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

- Des référentiels construits en miroir avec celui de l'évaluation des établissements (Domaine 3) pour permettre d'apprécier de manière intégrée :
 - La déclinaison de la politique d'établissement dans les formations
 - La manière dont les formations se saisissent de la politique de l'établissement et développent leurs propres initiatives
- Un référentiel commun aux 3 cycles de formation et modulable pour prendre en compte les spécificités des cycles, des formations et des établissements :
 - Référentiel du 1^{er} et du 2^e cycle : DEUST, Licences, Licences professionnelles, BUT, Master, Formations de santé, grades
 - Référentiel du 1^{er} et 2^e cycle du domaine de la culture
 - Référentiel du 3e cycle : formations doctorales



3. RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

- Une actualisation des différentes politiques ayant pris de l'importance dans le domaine des formations :
 - Développement durable, intégrité scientifique
 - Pédagogie, formation professionnelle, internationalisation
- Un accent mis sur :
 - Les actions concrètes mises en œuvre dans les formations (contenus des formations, dispositifs).
 - Les résultats des parcours des étudiants/doctorants.
 - Les moyens RH et financiers dont bénéficient les formations.



3. RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

- Une organisation du référentiel en 4 domaines, 13 références, 36 critères :
 - La politique et la caractérisation de la formation (4 réf., 16 critères).
 - L'organisation pédagogique de la formation (4 réf., 9 critères).
 - L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation (3 réf., 4 critères).
 - Le pilotage et l'amélioration continue de la formation (2 réf., 7 critères)
- Focus sur l'évaluation des BUT dans la phase de transition (vagues C et D): Evaluation du périmètre dans lesquels se construisent les BUT (BUT1, DUT2, LP) pour apprécier le potentiel existant



3. RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE DU DOMAINE DE LA CULTURE

- Une version du référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle qui tient compte de la taille et de l'organisation d'une école d'art et de design ou d'architecture
 - Seuls les références/critères (12 réf., 27 critères) qui appellent des spécificités par diplôme y sont retenues
 - Les autres références/critères (1 réf., 11 critères) sont appréciés dans le cadre de l'évaluation de l'établissement



3. RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 3^E CYCLE

- Une évolution de l'évaluation des écoles doctorales à celle de la formation doctorale (définie et mise en œuvre dans le périmètre de chaque école doctorale)
 - Inscription du doctorat dans la politique de formation de l'établissement : formation à la recherche, expérience professionnelle du doctorant, encadrement du doctorat, accompagnement des HDR.
 - Inscription du doctorat dans la politique de recherche de l'établissement : formation par la recherche, participation des doctorants à la vie et à la production scientifique de l'établissement
 - Inscription du doctorat dans la politique partenariale de l'établissement : Internationalisation du doctorat, inscription dans la politique de site



3. RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 3^E CYCLE

- Une organisation du référentiel en 4 domaines, 14 références, 51 critères :
 - La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale (5 réf., 22 critères).
 - Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants (4 réf., 17 critères).
 - L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale (3 réf., 5 critères).
 - Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale (2 réf., 7 critères)



4. PROCESSUS D'ÉVALUATION : PERMANENCES

Des principes qui demeurent

- Une évaluation fondée sur une autoévaluation préalable des formations
- Une évaluation par les pairs, collégiale.
- Une évaluation transparente, impartiale et contradictoire (erreurs factuelles, observations sur les appréciations du comité d'évaluation).



4. PROCESSUS D'ÉVALUATION : MODALITÉS

- 1er et 2e cycle : une évaluation en 2 phases :
 - Phase bilan: étude des dossiers d'autoévaluation, auditions à distance (20% des formations par cycle, responsables pilotage politique et administratif)
 - Phase projet : étude des dossiers d'autoévaluation, auditions à distance ou sur site (responsables de formation, responsables politiques et administratif des formations)
- 1^{er} et 2^e cycle du domaine de la culture : une évaluation en 2 phases :
 - Phase bilan ou phase projet : Une évaluation des formations dans le cadre de l'évaluation institutionnelle
- 3e cycle: une évaluation en 1 phase bilan et projet:
 - Phase bilan et projet: étude des dossiers d'autoévaluation, auditions à distance ou sur site (directions ED, doctorants, responsables pilotage politique et administratif)



4. PROCESSUS D'ÉVALUATION : COMITÉS D'ÉVALUATION

Une organisation des comités d'évaluation visant une plus cohérence :

- Pour chaque université
 - 1 comité 1^{er} et 2^e cycle ou deux comités séparés en fonction de la taille de l'établissement (10 à 20 membres par comité)
 - 1 comité 3^e cycle ou par cycle de formation (8-15 membres par comité)
- Pour les écoles du domaine de la culture : formations évaluées par les experts du comité de l'évaluation institutionnelle
- Chaque établissement a un conseiller scientifique référent qui :
 - est l'interlocuteur privilégié de l'établissement,
 - suit la totalité des comités LMD de l'établissement, sauf exception
 - est le référent du DER et du DEE pour l'évaluation intégrée.



4. PROCESSUS D'ÉVALUATION : DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION

Une évaluation qui s'appuie sur :

- l'évaluation de la politique de formation dans le cadre de l'évaluation institutionnelle (Domaine 3 du référentiel établissement)
- des éléments de preuve (qualitatifs et/ou quantitatifs) systématiques
- Un auto-positionnement sur chaque critère
- Documents ayant valeur de preuve en nombre réduit

Formats des dossiers d'autoévaluation :

- 1er et 2e cycle : un fichier xls
- 1^{er} et 2^e cycle du domaine de la culture : un fichier texte, un tableau de données
- 3e cycle: un fichier texte, un tableau de données
- Appui sur le DAE de l'établissement



4. PROCESSUS D'ÉVALUATION : FORMAT DES RAPPORTS D'ÉVALUATION

- Élaboration de rapports d'évaluation concis mettant en exergue les résultats relatifs et contextualisés :
 - de chaque formation
 - de chaque cycle
- Contenu des rapports des formations (1-2 pages)
 - Une analyse de chaque référence présentée sous forme de point fort, point satisfaisant ou point faible et des recommandations
 - Un avis sur certaines références indispensable pour la formulation de l'avis d'accréditation (ex. qualité de l'insertion professionnelle)
 - Un avis sur d'autres références vise à apprécier et accompagner l'établissement dans sa propre politique (ex. celles sur l'internationalisation des formations)
- Contenu des rapports de cycle (5-10 pages)
 - Une analyse des axes spécifiques du cycle (ex. professionnalisation)
 - Des rapport transmis au comité d'évaluation institutionnelle



5. UNE ÉVALUATION DU PROJET CENTRÉE SUR LA RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS

- Une évaluation du projet d'accréditation en deux volets :
 - un dossier d'accréditation de l'établissement
 - un dossier d'accréditation par formation.
- Un dossier d'accréditation de l'établissement :
 - portant sur les nouveautés et les évolutions prévues pour le prochain contrat quinquennal autour des 4 domaines
 - répondant aux recommandations du Hcéres.
- Des dossiers d'accréditation des formations simplifiés et centrés sur :
 - la réponse aux recommandations du Hcéres
 - les nouveautés et les évolutions prévues pour le prochain contrat : nature des éléments variables selon la nature de l'évolution de la formation (en reconduction, en restructuration, nouvelle, etc.)



6. CALENDRIER ÉCHANGES AVEC LES ÉTABLISSEMENTS

De mi-novembre à mi-décembre 2021 : ateliers formation (3h) sur site

Site Aix-Marseille Provence Méditerranée : 18 novembre

Site Corse: 19 novembre

Site Polynésie Française : 24 novembre (2h, visio)

Site Alsace: 25 novembre

Site Nouvelle-Calédonie: 30 novembre (2h, visio)

Site Bourgogne, Franche-Comté: 2 décembre

Site Champagne-Ardenne : 8 décembre

Site Lorraine: 9 décembre

Site Centre Val de Loire: 15 décembre

Site Côte d'Azur : 16 décembre

- Janvier février 2022 : échanges politiques entre la direction du département d'évaluation des formations du Hcéres et le VP formation (visio)
- Mars-avril 2022 : échanges opérationnels possibles entre l'équipe de suivi de l'évaluation du DEF et l'équipe-projet de l'établissement
- 15 juin 2022 au plus tard : dépôt des dossiers d'autoévaluation des formations sur la plateforme PELICAN.



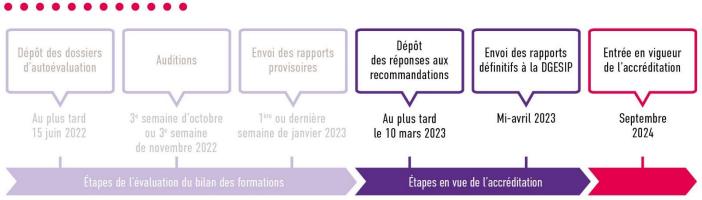
7. CALENDRIER DE L'ÉVALUATION EXTERNE

Calendrier du processus d'évaluation du bilan des formations du 1^{er} et du 2^e cycle (hors écoles du domaine de la culture)



Un calendrier spécifique pour chaque établissement de la vague C est élaboré à partir de ce calendrier global.

Calendrier du processus d'évaluation des formations du 3° cycle en vue de l'accréditation



Un calendrier spécifique pour chaque établissement de la vaque C est élaboré à partir de ce calendrier global.



8. DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Outre les référentiels, un certain nombre de documents (en nombre réduit) sont publiés sur le site du hcéres pour accompagner au mieux les établissements dans l'évaluation du bilan et du projet des formations.

PHASE BILAN:

- Repères pour l'autoévaluation des formations
- Processus d'évaluation du bilan des formations
- Trames des dossiers d'autoévaluation (par cycle)
- Liste de documents à fournir au Hcéres

PHASE PROJET:

- Processus d'évaluation du projet de l'offre de formation
- Trames des dossiers d'accréditation (établissement, formations)
- Liste de documents à fournir au Hcéres



9. CONTACTS

FORMATIONS

Lynne **FRANJIÉ** DIRECTRICE **01.55.55.96.63**

Françoise **D'EPENOUX** CHEFFE DE DÉPARTEMENT **01.55.55.81.80**

Françoise **YOUM** COORDONNATRICE, RESPONSABLE DU « PÔLE 1^{ER} ET 2^E CYCLE »

01.55.55.64.75

Alice **BOUET** CHARGÉE DE PROJET, RESPONSABLE DU « PÔLE 3^E CYCLE »

01.55.55.65.97

Maud **QUEREYRON** CHARGÉE DE PROJET, RESPONSABLE DU « PÔLE CULTURE »

01.55.55.61.37

Pour toute question:

1^{er} et 2^e cycle: <u>FORMATIONS@HCERES.FR</u>

3e cycle: ED@HCERES.FR

Écoles du domaine de la culture : FORMATIONS-CULTURE@HCERES.FR





ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

ERIC SAINT-AMAN, DIRECTEUR DU DER





1 – ÉVALUATION DES ENTITÉS DE RECHERCHE



QUELQUES DONNÉES POUR COMMENCER

1. 528 entités attendues pour la vague C dont 3 OSU et 8 MSH. 52 % d'UMR.

2. Par domaine, la répartition est : 213 SHS, 158 ST et 157 SVE.



UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL UR (1)

Quatre objectifs principaux:

- 1. Améliorer l'aide apportée aux différents acteurs qui s'appuient sur les évaluations du Hcéres et qui n'ont pas nécessairement les mêmes attentes :
 - Les directeurs et autres personnels des unités de recherche;
 - Les établissements et organismes, tutelles des unités ;
 - L'État et les collectivités territoriales.



UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL UR (2)

Un référentiel qui trouve un équilibre entre des visées complémentaires :

- Permettre une appréciation relative et contextualisée des résultats des unités de recherche, tenant compte de leur environnement institutionnel et territorial, des possibilités qu'il offre, des difficultés qu'il comporte, et de l'efficience avec laquelle ces UR en tirent le meilleur parti dans leurs activités.
- Permettre d'évaluer les résultats de ces mêmes unités de recherche en appréciant le degré de reconnaissance, régional, national, international, que leur vaut leur activité, et en identifiant celles qui, par leurs performances, se distinguent au niveau mondial.



UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL UR (3)

2. Donner plus de place à de nouveaux enjeux de la recherche :

- L'intégrité scientifique,
- La science ouverte,
- Le respect de la San Fransisco Declaration on Research Assessment (DORA),
- · Le développement durable,
- L'inscription de la science dans la société.
- 3. Simplifier le référentiel existant, en le recentrant sur la dimension ex post de l'évaluation. Le rendre aussi plus clair et plus maniable.
- **4. Homogénéiser sa terminologie et sa structuration** au bénéfice de l'évaluation intégrée.



UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL UR (4)

Un référentiel composé de quatre domaines d'évaluation :

- D1. Profil, ressources et organisation de l'unité,
- D2. Attractivité,
- D3. Production scientifique,
- D4. Inscription des activités de recherche dans la société.

Des domaines déclinés en une série de références :

- D1: 3 références relatives à l'adéquation de la politique recherche de l'unité avec son potentiel humain, ses moyens financiers et logistiques, et avec les pratiques responsables en matière de ressources humaines, de sécurité, et d'empreinte environnementale.
- D2: 4 références portant sur le rayonnement scientifique de l'unité, sur la qualité de sa politique d'encadrement et d'accueil, sur sa capacité d'obtenir des financements sur appels à projets compétitifs, et sur la qualité de ses équipements et de leur gestion.



UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL UR (5)

- D3: 3 références touchant aux aspects qualitatifs, quantitatifs et éthiques de la production scientifique.
- D4: 3 références portant sur les interactions de l'unité avec les acteurs du monde non-académique, sur les produits de sa recherche à destination des acteurs socio-économiques et sur les interventions de ses personnels dans la sphère publique.

Des références explicitées par un ensemble de critères :

- Les critères, qui précisent la façon dont les références se traduisent dans l'autoévaluation, permettent à l'unité évaluée de produire les données nécessaires à l'élaboration de son propre diagnostic sur ses activités et ses résultats.
- Ils permettent ensuite aux experts de proposer leur propre appréciation du bilan d'activités de l'unité.



UN NOUVEAU PROCESSUS D'ÉVALUATION (1)

Quatre objectifs:

- 1. Alléger le processus d'évaluation actuel.
- 2. Renforcer le dialogue avec les établissements en amont de l'évaluation.
- 3. Répondre à l'exigence de formation des experts.
- 4. Articuler l'évaluation des UR avec l'évaluation intégrée des établissements en adoptant une approche longitudinale de l'évaluation de la recherche allant :
 - de l'évaluation de ses « briques de bases »,
 - à celle de la politique recherche de l'établissement.



UN NOUVEAU PROCESSUS D'ÉVALUATION (2)

Des principes qui demeurent.

- Une évaluation par les pairs, collégiale, à laquelle participent les instances d'évaluation des personnels : CNU, CoNRS, CSS Inserm, Inrae, etc.
- Une évaluation fondée sur une autoévaluation préalable des entités évaluées.
- Une évaluation transparente, impartiale et contradictoire (i.e. permettant aux évalués de répondre au rapport d'évaluation, en relevant des erreurs factuelles et en faisant connaître leur avis sur les appréciations dont leur unité a fait l'objet).



UN NOUVEAU PROCESSUS D'ÉVALUATION (3)

Des évolutions notables, complétant l'adoption du nouveau référentiel.

- La constitution de 20 panels d'experts (6 en ST, 7 en SHS, 7 en SVE) prenant les panels de l'ERC pour modèle.
- Les experts :
 - sont sélectionnés par un conseil scientifique à partir d'une présélection du Hcéres, faisant suite à un appel à candidature,
 - sont recrutés pour trois ans et renouvelables par tiers,
 - constituent le « noyau dur » des comités d'évaluation, lesquels seront complétés par les experts institutionnels (CNU, CoNRS, CSS...) et, selon les besoins, par des rapporteurs extérieurs.



UN NOUVEAU PROCESSUS D'ÉVALUATION (4)

Autres évolutions notables.

- Le renforcement de l'évaluation qualitative de la production scientifique, le nouveau processus intégrant l'évaluation d'un échantillon de cette production fourni par l'UR et proportionné à sa taille (Portfolio).
- Le remplacement de la visite sur site par des échanges par visioconférence :
 - avec les tutelles, pour qu'elles puissent exposer leur politique à l'égard de l'unité,
 - avec le directeur de l'unité, les chefs d'équipe, les responsables des plateformes, pour qu'ils puissent répondre aux questions du comité d'experts,
 - avec les personnels ou leurs représentants,
 - avec des partenaires extérieurs, partenaires du monde socio économique, membres du SAB, etc.





2 – LES SYNTHÈSES « RECHERCHE »



SYNTHÈSES « RECHERCHE » D'ÉTABLISSEMENT

- 1. Ces synthèses proposent à la fois une caractérisation de la recherche de l'établissement (incluant un volet sur l'implication des organismes) et une analyse des résultats de l'évaluation des entités de recherche. Elles peuvent être adaptées en fonction du dialogue amont avec les établissements.
- Elles prennent en considération les objets non évalués (labex, IHU, pôles de compétitivité, etc.) et bénéficient des données fournies par l'OST.
- Elles sont destinées :
 - aux experts en charge de l'évaluation de la politique recherche des établissements dans le cadre de l'évaluation intégrée,
 - aux établissements, aux organismes de recherche et à la DGRI.
- 4. Elles sont rendues publiques.





3 – LE CALENDRIER



LE CALENDRIER (1)

Pour rappel

1^{er} septembre 2021 : un tableau pré-renseigné de la liste prévisionnelle des UR a été adressé à toutes les tutelles.

- Ce tableau dresse la liste des entités sous tutelle de chaque établissement et organisme. Il précise, pour chaque entité, un ensemble de données de caractérisation.
- Ce tableau a été vérifié, corrigé, complété et renvoyé au Hcéres, par la tutelle déposante, avant le 31 octobre 2021 accompagné d'une lettre de la tutelle déposante certifiant l'exactitude, à la date d'envoi, des données communiquées au Hcéres.



LE CALENDRIER (2)

1. De mi-novembre à mi-décembre 2021 : ateliers recherche sur site :

Site Aix-Marseille Provence Méditerranée : 18 novembre

Site Corse: 19 novembre

Site Alsace: 25 novembre

Site Bourgogne, Franche-Comté : 2 décembre

Site Champagne-Ardenne: 8 décembre

Site Lorraine: 9 décembre

Site Centre Val de Loire : 15 décembre

Site Côte d'Azur: 16 décembre

En visioconférence : Site Polynésie Française : 24 novembre

Site Nouvelle-Calédonie: 30 novembre

- 2. Janvier février 2022 : visioconférences dans le cadre du dialogue amont entre le département d'évaluation de la recherche du Hcéres, les VP recherche et VP valorisation, en vue de la synthèse recherche.
- 3. 15 juin 2022 au plus tard : dépôt des dossiers d'autoévaluation pour les unités de recherche sur la plateforme PELICAN.



LE CALENDRIER (3)

- 4. Septembre 2022 : début des échanges du comité d'experts avec les unités de recherche successivement dans l'ordre des sites suivants :
 - Champagne-Ardenne: 5-16 septembre
 - Lorraine: 12-30 septembre
 - Alsace: 3-28 octobre
 - Aix-Marseille Provence Méditerranée : 24 octobre 16 décembre
 - Côte d'Azur : 5 décembre 13 janvier
 - Bourgogne, Franche-Comté: 2 janvier 3 février
 - Centre Val de Loire : 9 janvier 17 février
 - Corse: 30 janvier 17 février
 - Outre-Mer : 6-17 février



CONTACTS

RECHERCHE

Éric SAINT-AMAN

LIIC JAINI-AMAN	DIRECTEOR	01.55.55.00.70
Astrid LANOUE	CHEF DE DÉPARTEMENT	01.55.55.62.54

DIRECTEUR

Marie-Laure **TAILLIBERT** CHARGÉE DE MISSION ADMINISTRATIVE **01.55.55.61.18**

Pour toute question: DIR.DER@HCERES.FR



01 55 55 43 74





